

## Conseil Municipal du 20 février 2020

**- DCM 2020/01 : Modification de la délibération autorisant le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

Suite à la demande de la Trésorerie, la délibération prise lors du conseil municipal du 19 décembre 2019 doit être revue afin d'être présentée par opération d'investissement. Celles ci sont donc réparties entre la rénovation de l'école, la création des ateliers municipaux, la réfection de l'église et enfin quelques investissements hors opérations. La modification n'entraîne pas de changements des montants globaux.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/02 : Dépôt des dossiers de Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat de ruralité pour le projet des travaux de l'école, approbation du dossier de financement modifié.**

Le coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) du chantier des travaux de l'école a informé la commune d'un changement législatif en juillet 2019 ayant pour conséquence que le diagnostic amiante/plomb réalisé avant la phase 1 des travaux est devenu caduc. Un nouveau diagnostic a donc été fait, le résultat du diagnostic fait apparaître des traces d'amiante. Le coût du diagnostic est de 3 260,00 € HT et le coût du désamiantage sera de 8 555,00 € HT. Ces coûts supplémentaires concernent la première tranche des travaux de l'école et ces dépenses n'ont pas pu être intégrées aux demandes de financements DETR et DSIL.

Afin de ne pas renouveler ce problème il est proposé d'intégrer dans le plan de financement de la 2ème phase un diagnostic amiante/plomb pour les locaux du 2ème étage ainsi qu'une prévision de travaux de désamiantage. Un plan de financement de la 2ème phase a déjà été déposé pour la DETR, cette nouvelle délibération le modifie et se substitue au plan de financement initial. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir valider le nouveau plan de financement de la phase 2 des travaux de l'école et de charger Madame la Maire du dépôt de demande de DSIL et d'un nouveau chiffrage vis à vis de la DETR.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/03 : Organisation du temps scolaire, renouvellement pour une période de 3 ans de 2020 à 2022 de la semaine de 4 jours.**

Le conseil d'école a validé le fait de rester en semaine de 4 jours, le Conseil doit aussi valider ce choix et en informer le rectorat.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/04 : Remboursement de frais.**

Remboursement des frais de déplacement de Cyril Demargne pour le passage d'un examen professionnel à Périgueux.

Frais de déplacement pour Florence Sevti et Marie-Pierre Desnoyer pour trois jours de formation « accueil du public » à Limoges.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/05 :Personnel communal: autorisation annuelle pour recruter un emploi temporaire en cas d'arrêt maladie, accident ou congés.**

Cette délibération permet de réagir rapidement si besoin, elle devra être renouvelée chaque année.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/06 :Biens sans maître**

Dans le cadre de la procédure de récupération des biens sans maître deux parcelles sont concernées pour environ 2 hectares et demi : AC132 et AY8, après délibération un arrêté sera pris pour rendre la commune propriétaire.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/07 : Extinction de l'éclairage public.**

Une délibération a déjà été prise sur ce sujet lors du conseil du 11 avril 2019. Il est décidé afin de ne pas avoir de programmation différente entre l'été et l'hiver, de faire une extinction de l'éclairage public de minuit à 5h dans le bourg et de 23 heures à 5 heures du matin dans les villages ce qui n'était pas précisé dans la précédente délibération.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

**- DCM 2020/08 : Réduction de prix pour une location de gîte**

Des locataires d'un gîte, pendant leur séjour en août 2019, se sont plaint d'une mauvaise odeur persistante et ont envoyé un courrier de demande de réduction de 50 % du prix de la location. Le conseil à l'unanimité décide d'accorder une réduction de 25 % sur le montant de la location soit 95 €. La commune n'a pas reçu de plainte d'autres locataires du même gîte en juillet et en août.

**Questions diverses :**

**Cimetière, achat de concession.**

La question a été posée de la possibilité d'achat d'une concession au cimetière par quelqu'un ne résidant pas sur la commune. Cela nécessite une décision au cas par cas, si la personne a une attache familiale, un projet d'achat, la question peut-être posée. La législation ne semble pas très précise sur ce point mais une certaine prudence est recommandée car les conditions d'acquisition d'une concession à Faux la Montagne peuvent être « attrayantes ».

**Droit de préemption**

Un courrier nous informe sur notre droit de préférence sur la vente d'une parcelle : AC4 d'un peu plus de 1 hectare, pour 19 000 euros droits compris. Cette parcelle semble être plantée de sapins, nous avons deux mois pour voir cela de plus près.

**Motion de soutien pour le CNFPT**

Le Centre National de la Formation du Personnel Territorial nous informe par une motion que cet établissement va être restructuré suite à la régionalisation et risque de ne plus pouvoir poursuivre son action au plus près des territoires et des besoins. Le conseil municipal décide de soutenir l'action du CNFPT et s'associe à cette motion par délibération.